



JEUX DU CANADA 2019

ÉQUIPE NOUVEAU-BRUNSWICK

ACCORD DU PARTICIPANT

1.0 INTRODUCTION

Équipe Nouveau-Brunswick souhaite que tous les participants vivent une belle expérience aux Jeux d'hiver du Canada 2019 qui se tiendront du 15 février au 3 mars 2018 à Red Deer, Alberta.

Cet Accord du participant s'applique à tous les athlètes, entraîneurs, gérants, membres du personnel de mission et membres du personnel de soutien qui reçoivent l'accréditation officielle d'Équipe Nouveau-Brunswick aux Jeux du Canada.

Cet Accord du participant énonce les modalités et les conditions dans lesquelles le participant a été confirmé en tant que membre de l'Équipe Nouveau-Brunswick pour les Jeux du Canada 2019. Le participant comprend que sa nomination par son organisme provincial de sport (OPS) est conditionnelle à la conformité aux termes et conditions énoncés dans le présent Accord.

Veuillez lire le document attentivement afin d'en comprendre la signification et de connaître les conditions relatives au bris du présent engagement.

Il est très important de remettre la page 7 dûment signé à votre entraîneur ou au Chef de mission d'Équipe Nouveau-Brunswick avant votre départ aux Jeux du Canada.

****La signature d'un parent (ou d'un tuteur) est obligatoire pour tous les participants d'âges mineurs.***

2.0 OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

Tous les membres d'Équipe Nouveau-Brunswick doivent accepter la responsabilité personnelle qui leur incombe de respecter le Code d'éthique et de conduite. Vous êtes des ambassadeurs de votre discipline sportive, de votre club, de votre région et de votre province.

En tant que membre d'Équipe Nouveau-Brunswick, vous vous engagez à :

- 2.1 respecter le présent Accord;
- 2.2 observer et respecter toutes les directives raisonnables fournies par la Chef de mission de l'Équipe Nouveau-Brunswick et par toute personne qu'elle aura nommée;
- 2.3 vous comporter de façon à ne pas causer de préjudice à l'égard de l'Équipe Nouveau-Brunswick, de votre équipe ou de vous-même;
- 2.4 vous abstenir de faire, de commenter ou d'appuyer une critique publique ou un énoncé qui affecte le moral de l'Équipe Nouveau-Brunswick ou des autres délégations ou qui donne une image négative de l'Équipe, du comité organisateur ou du Conseil des Jeux du Canada;
- 2.5 tenir les uniformes d'Équipe Nouveau-Brunswick propres et présentables et de les porter lors des événements pour lesquels ils ont été fournis, et ce, sans les modifier ou y ajouter quoi que ce soit;
- 2.6 demeurer à la résidence pendant toute la durée des Jeux et d'informer votre entraîneur de vos allées et venues. *Si je désire quitter le lieu de compétition ou de résidence, j'obtiendrai au préalable la permission de mon entraîneur **et** de mon gérant d'équipe.*
- 2.7 respecter les principes d'esprit sportifs autant en milieu sportif que lors des périodes de repos, incluant sur les médias sociaux. Les commentaires ou comportements irrespectueux, offensifs, grossiers, racistes ou sexistes n'ont aucune place au sein d'Équipe Nouveau-Brunswick;
- 2.8 respecter le couvre-feu quotidien, c'est-à-dire qu'à 23 h 30, vous devez être dans votre propre chambre et diminuer le bruit; 24 h être au lit et les lumières éteintes.
- 2.9 ne pas consommer de drogues ou de boissons alcoolisées ou utiliser des produits du tabac pendant la durée des Jeux et pendant le trajet aller et retour. *Les adultes peuvent seulement consommer de l'alcool dans les lieux autorisés. Ils doivent toutefois s'assurer de pouvoir assumer leurs responsabilités en tout temps et ne doivent en aucun temps se trouver en état d'ébriété.*

3.0 DISCIPLINE DE L'ÉQUIPE

- 3.1 Dans le cas où un participant enfreindrait une disposition de cet accord ou manquerait à une de ses obligations en vertu de cet accord, que les Jeux soient officiellement ouverts ou clos, il incombera au Chef de mission, de déterminer les faits et les mesures qui s'imposent, conformément aux résultats de l'enquête et à la recommandation du Comité de discipline, et selon les critères établis dans le **Code d'éthique d'Équipe Nouveau-Brunswick**.
- 3.2 Avant que des mesures soient prises contre un participant, la personne qui a commis l'infraction sera avisée des modalités décrites dans le **Code d'éthique d'Équipe Nouveau-Brunswick**, et se verra accorder l'occasion ainsi qu'un délai raisonnable pour répondre aux allégations portées contre elle. Ce délai sera déterminé en fonction de la nature des allégations, de l'intérêt du participant et de l'Équipe Nouveau-Brunswick à ce que les mesures qui pourraient être imposées le soient promptement, et des contraintes de temps imposées par les Jeux eux-mêmes, lesquelles peuvent nécessiter que des mesures soient prises rapidement et qu'une solution soit trouvée promptement.
- 3.3 Dans le cas où un participant voudrait en appeler des faits et mesures imposés par le Chef de mission, il pourra le faire auprès du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC).

4.0 INFRACTIONS

- 4.1 Les infractions suivantes seront réprimandées selon leur gravité. Les sanctions pourront varier d'un simple avertissement et pourront aller jusqu'à votre retour immédiat à la maison à vos propres frais :

Infractions mineures :

- utilisation de produits du tabac
- dérangement ou perturbation après le couvre-feu au Village des athlètes
- comportement irrespectueux (incluant sur les médias sociaux)
- non-respect des règles de compétition
- défaut de se conformer au code de tenue vestimentaire

Infractions graves :

- infractions mineures répétées
- conduite antisportive comme une bagarre
- infractions au couvre-feu
- Consommation de drogues ou de boissons alcoolisées
- perturbations majeures après les heures de repos
- activités ou comportements qui dérangent la compétition
- farces, plaisanteries ou autres activités qui mettent en danger la sécurité des autres
- commentaires sexistes, racistes, grossiers ou offensifs, incluant sur les médias sociaux
- activités criminelles

5.0 DOPAGE

- 5.1 J'accepte d'éviter de recourir à des substances interdites qui vont à l'encontre des règles de ma fédération internationale de sport et de la Politique canadienne contre le dopage dans le sport.
- 5.2 J'accepte de me soumettre à des contrôles antidopage inopinés en plus de d'autres tests prévus et, en d'autres occasions, à des contrôles antidopage commandés par l'organisme national de sport, le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, le Conseil des Jeux du Canada ou une autre autorité compétente en la matière.
- 5.3 Je reconnais avoir pris connaissance des règlements régissant l'usage de substances et pratiques interdites décrites dans le Code mondial antidopage qui se trouvent sur le site internet de l'Agence Mondiale Antidopage (www.wada-ama.org) et j'accepte de respecter ces règles.

6.0 MÉDIAS SOCIAUX

- 6.1 Seuls les membres désignés de l'équipe des médias sociaux sont autorisés à s'exprimer au nom d'Équipe Nouveau-Brunswick par l'entremise des comptes de médias sociaux officiels d'Équipe NB. L'équipe d'encadrement d'Équipe Nouveau-Brunswick, plus particulièrement l'Agent de communication, désignera les personnes qui auront l'autorité de parler au nom d'Équipe Nouveau-Brunswick.
- 6.2 Le comportement en ligne des participants est régi par les principes suivants :

Soyez respectueux

- Aucun commentaire mensonger, diffamatoire, discriminatoire, indésirable ou grossier. Soyez poli et correct en tout temps.
- Ne pas partager ou divulguer des photos, vidéos ou commentaires qui font la promotion d'influences négatives ou criminelles.

Soyez responsable

Avant de publier, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce que je m'exprimerais ainsi à un entraîneur, un ami, un journaliste?
- Est-ce que cela me gênerait si ce commentaire était publié dans les journaux?

Réfléchissez

Ne publiez rien que vous ne partagerez pas sur un babillard

- Prenez le temps de mettre à jour vos paramètres de confidentialité. Tout ce que vous partagez en ligne devient public.

Soyez authentique

- Demeurer honnête et exact en tout temps
- Précisez que vos opinions sont les vôtres et non celles d'Équipe Nouveau-Brunswick.

Fais preuve d'esprit d'équipe

- Ne faites jamais de commentaires irrespectueux, diffamatoires ou malhonnêtes à l'endroit de vos coéquipiers, entraîneurs ou membre de l'équipe d'encadrement.

- 6.3 Vous êtes responsable des gestes que vous posez en ligne. En cas d'infraction, des mesures disciplinaires pourraient être prises à l'endroit du participant, selon les critères établis dans le *Code d'éthique d'Équipe Nouveau-Brunswick*.

7.0 RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

- 7.1 À titre de membre de l'équipe, je suis entièrement responsable de toutes mes dépenses personnelles durant les Jeux, y compris les frais relatifs à l'équipement médical, les dépenses pour les divertissements, le coût de tout équipement qui n'est pas considéré comme faisant partie de l'équipement de l'équipe, etc.

8.0 LOIS RÉGISSANT L'ACCORD

- 8.1 Le présent accord sera considéré conclu dans la province ou le territoire de résidence du participant, et sera régi par conséquent, en vertu des lois en vigueur dans la province ou le territoire en question. Par contre, si le participant habite à l'extérieur du Canada, cet accord sera considéré conclu au Nouveau-Brunswick et sera régi en vertu des lois de la province du Nouveau-Brunswick.

9.0 INVALIDITÉ

- 9.1 Si l'une des provisions de cet accord ou la mise en application de l'une des dispositions de cet accord devait être déclarée invalide ou non applicable par un tribunal compétent, celle-ci n'affectera en rien la validité et la mise en application des autres dispositions, dans la pleine mesure permise par la loi.

10.0 AUTORISATION CONSENTIE PAR LE MODÈLE

- 10.1 Je consens à ce que toute photographie expressément mentionnée, toute œuvre exprimée par un procédé analogue à la photographie, toute vidéo, tout film cinématographique (l'œuvre) produit par l'Équipe Nouveau-Brunswick représentée par le Ministère du tourisme, du patrimoine et de la culture (le Ministère), soit à sa demande ou sous sa direction ou surveillance, et sur laquelle je figure, soit utilisée, réutilisée, transformée, adaptée, modifiée, cadrée, produite, reproduite par des moyens mécaniques et électroniques, publiée, publiée de nouveau, exhibée, diffusée, distribuée au public, communiquée au public par télécommunication ou exposée publiquement, préservée, conservée et archivée par le Ministère, leurs représentants légaux, employés ou toute personne agissant en leur nom, à quelque fin que ce soit, notamment dans toute publication, émission, publication dans Internet, publicité ou affiche.
- 10.2 Je consens à ne toucher aucune rémunération ou autre forme de paiement de quelque nature que ce soit, notamment des redevances applicables à l'utilisation de ce matériel, et je m'engage à renoncer à tout droit m'autorisant à approuver ou non cette utilisation.
- 10.3 Je libère Équipe Nouveau-Brunswick, leurs représentants légaux, employés ou toute personne agissant en leur nom, de toute réclamation de tout ordre que je pourrais avoir, actuellement ou ultérieurement, liée à l'utilisation de l'ensemble ou d'une partie de l'œuvre, notamment toute réclamation pour atteinte à la vie privée et pour libelle diffamatoire.

11.0 RENONCIATION ET INDEMNITÉ CONTRE TOUTE RESPONSABILITÉ ET RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DES RISQUES

11.1 Je, par les présentes, en mon nom, celui de mes héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs ou ayants droit, renonce à toutes sortes d'actions, causes d'actions, réclamations et demandes de toute sorte, de toute nature ou caractère que je peux avoir, que j'ai maintenant ou pourrais avoir ou que mes héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs ou ayants droit peuvent par la suite avoir, ou chacun d'eux, et je décharge Équipe Nouveau-Brunswick, ses directeurs, ses fonctionnaires, préposés et mandataires pour tout et tous dommages, pertes, maladies ou blessures, y compris le décès, que je pourrais souffrir ou subir en relation avec la délégation du Nouveau-Brunswick, mon association avec elle, mon entrée et ma participation aux Jeux d'hiver du Canada 2019, et toutes les actions, causes d'actions ou réclamations et demandes sont par les présentes abandonnées.

ACCORD DU PARTICIPANT

CETTE PAGE DOIT ÊTRE SIGNÉE AVANT VOTRE DÉPART

Soumettre à : Équipe Nouveau Brunswick equipenb@gnb.ca	
Nom du participant (en lettres moulées)	_____
Discipline	Sport _____ Role Athlète <input type="checkbox"/> Entraîneur <input type="checkbox"/> Gérant <input type="checkbox"/> Mission <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Date de naissance	____/____/____ (jour / mois / année)

J'ai lu attentivement et bien compris cet *Accord du participant* en vue des Jeux d'été du Canada 2017 et j'appose ma signature ci-dessous librement et sans contrainte.

En foi de quoi, je signe :

Signature du participant

Date de la signature

*Tous les participants de moins de 19 ans doivent faire signer cette entente par un parent ou tuteur. Cette signature s'ajoute à la signature du participant. Elle ne remplace pas la signature du participant.

Signature du parent (tuteur)

Date de signature

J'ai examiné l'Accord du participant avec mon enfant, en portant une attention particulière aux obligations du participant, et je crois que mon enfant comprend ce à quoi on s'attend de lui en vertu de cet accord et ce qui pourrait se produire s'il ne respecte pas les dispositions de l'accord.